

## [DISERT] Le rôle du Premier Ministre sous la V<sup>o</sup> République

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **07/03/2017** à **20:59**

Bonsoir à tous,

Pourriez vous me donner vos avis vis-à-vis de mon plan de dissertation, merci d'avance ;)

Intro :

Sous la V<sup>o</sup> République, le Président du Conseil des Ministres devait participer au jeu des négociations avec l'Assemblée nationale afin d'obtenir l'investiture de son gouvernement.

Il se voyait ainsi priver d'une réelle capacité à choisir et révoquer ses ministres.

Son rôle de direction du Gouvernement n'était ni légitime ni assuré.

Ce n'est qu'avec la Constitution du 04 octobre 1958 que le Premier Ministre va voir ses prérogatives consacrées.

Les articles 20 et 21 de la Constitution consacrent son rôle de direction du Gouvernement ainsi que de la politique de la nation par ce rôle de direction.

Au cours de la V<sup>o</sup> République, le rôle du Premier Ministre va évoluer au fil des Gouvernements et des Présidents donc, des périodes de primautés présidentielles et de cohabitation.

Pb : Quels rôles va tenir le Premier Ministre sous la V<sup>o</sup> République ?

Le Premier Ministre dirige l'action du Gouvernement et fixe à ce titre ses orientations politiques (I).

Par ailleurs, le Premier Ministre va se voir confier les rôles de direction et d'orientations de la majorité parlementaire.(II)

I. Le Premier Ministre dirige l'action du Gouvernement.

Comme le consacre l'article 21 de la Constitution, le Premier Ministre dirige l'action du Gouvernement.

En période de cohabitation, il fixe la politique de sa majorité parlementaire (A), en période de primauté présidentielle, le Premier Ministre met en oeuvre la politique définie par le Président (B).

A. Le Premier Ministre fixe la politique de sa majorité parlementaire.

B. Le Premier Ministre met en oeuvre la politique du Président.

II. Le Premier ministre dirige institutions et politique.

(Je n'ai pas encore rédigé l'annonce de mes A et B)

A. Le Premier Ministre dirige le Parlement en tant que chef du Gouvernement.

B. Le Premier Ministre oriente le Parlement par son rôle de chef de la majorité.

Je cherche encore à modifier les titres des mes II.A et II.B, ils expriment bien mes idées de définir le rôle du PM dans sa charge de l'orientation de la majorité parlementaire à la fois en tant que chef du Gouvernement (usage de l'article 49-3 notamment) mais aussi en tant que chef de cette majorité, surtout en période de cohabitation mais, la formulation me pose problème.

Je trouve que ça fait très "scolaire" pourtant je n'arrive pas à m'en défaire car il s'agit des termes utilisés par notre Maître de conférence pour définir ces points dans notre cours.....

Je me vois mal y laisser comme tel, c'est clairement paraphraser le prof et je ne pense pas que ce soit ce qu'il attendra le jour du partiel mais je n'arrive pas à formuler mes idées autrement ....

Merci pour vos conseils.

Par **Visiteur**, le **07/03/2017** à **22:55**

Bonsoir !

C'est amusant comme les facs peuvent se ressembler parfois, j'ai proposé exactement le même sujet aux étudiants que j'ai au tutorat... D'ailleurs avant de voir que c'était vous l'auteur du sujet, j'avoue avoir eu un peu peur.

Bref, concernant votre problématique et votre plan, je trouve qu'ils manquent encore bien trop de démonstration.

Demandez-vous ce que représente le Premier ministre sous la Vème République: détient-il un réel pouvoir ou au contraire est-il dans l'ombre du Président ?

Interrogez-vous bien sur son rôle et l'importance de ce rôle.

Quelles sont les conséquences de son influence (ou son manque d'influence) ?

Pour ce qui est des titres, on a dû vous dire de ne jamais mettre de verbes conjugués dedans (règle de base); ils doivent toujours être démonstratifs eux-aussi.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **07/03/2017** à **23:16**

Bonsoir,

Merci pour les pistes.

De ce que j'ai compris au fur et à mesure des cours, le Premier Ministre sera tantôt dans l'ombre du Président et tantôt en pleine lumière.

On peut largement dissocier le quinquennat de Nicolas Sarkozy ou il a assumé pleinement sa politique, reléguant François Fillon à un rôle annexe pourrait on dire.

Au contraire, durant le quinquennat de François Hollande, Manuel Valls a porté et assumé la politique allant jusqu'à parfois, mettre le Président dans son "ombre".

Pour la V<sup>e</sup>, ça va aussi dépendre de la situation, si l'on est dans une primauté présidentielle ou la majorité parlementaire lui sera acquise ou à l'inverse, en période de cohabitation ou l'on va avoir un Premier Ministre qui de part ses rôles de dirigeant de la Majorité parlementaire et chef du Gouvernement, devient de un dirigeant de fait pour l'État.

Du côté des conséquences de son influence ou de son manque d'influence, on va, je pense, pouvoir mettre en avant la cohésion et la stabilité de la majorité parlementaire ou au contraire son instabilité, c'est ce que l'on a connu sous la III<sup>e</sup>me et IV<sup>e</sup>me République lorsque le "Président" du Conseil des Ministres n'avait pas d'assise solide puisque son gouvernement devait obtenir l'aval de l'Assemblée nationale.

Pour les titres je me suis ravisé, j'ai finalement repris mes idées premières, malheureusement, ils paraphrases ceux que j'ai eu en CM mais ne contiennent pas de verbes conjugués.

Je vais revoir ma copie.

Merci encore.

Par **Visiteur**, le **07/03/2017** à **23:23**

J'ai oublié dans mon message précédent: définissez-bien le "rôle" dans votre introduction. C'est de ce petit mot que toute votre problématique peut partir... Est-ce qu'il a un rôle important, etc. ?

S'agissant des périodes de cohabitation, c'est quand même plus rare depuis que l'on a réduit le mandat présidentiel à 5 ans et que l'on a mis les élections législatives juste après les présidentielles; justement pour éviter une cohabitation d'ailleurs.

Si vous paraphrasez le CM, c'est que vous n'avez pas assez problématisé le sujet.

Essayez des plans types (Ex: Théorie/pratique). En habillant les titres évidemment, en général, c'est ce qui fonctionne le mieux, surtout en constit'

Bon courage.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **07/03/2017** à **23:36**

Merci pour ses quelques pistes supplémentaires.

En effet, maintenant que j'y pense, l'inversion du calendrier électoral et la mise en place du quinquennat afin d'éviter une cohabitation ont clairement réduit les risques de voir ce cas de figure se présenter au seul cas (probable à mon sens) où l'on serait face à une dissolution de l'Assemblée nationale qui serait alors reconduite avec une majorité pour l'opposition politique. Question de confiance du Président qui serait un échec, on pourrait alors supposer la démission de ce dernier mais je ne pense pas qu'on assiste de sitôt à cela.

Je vais refondre tout ça.

Merci.